

*Consultations particulières sur le Projet de Loi n°12*

## **Gratuité scolaire : Enfin des encadrements qui aideront tous les partenaires du réseau !**

**Québec, le 19 mars 2019** – L'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) salue l'initiative gouvernementale en matière de gratuité scolaire suite au dépôt du Projet de Loi n° 12, *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*. Les représentants de l'ADIGECS ont eu l'occasion de présenter un mémoire dans le cadre des consultations particulières de la Commission de la culture et de l'éducation.

Par ce projet de Loi et le règlement qui l'accompagnera, l'ADIGECS constate avec grande satisfaction que les intentions gouvernementales permettront à tous les partenaires du réseau concernés par l'éducation des jeunes et des adultes d'avoir l'heure juste quant aux encadrements relatifs à la gratuité scolaire. Par voie de conséquence, ces encadrements devraient mettre fin à la possibilité de poursuites judiciaires éventuelles.

« L'ADIGECS offre toute sa collaboration au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, et souhaite mettre son expertise au service de ce dernier pour l'aiguiller et le conseiller dans l'application de ces nouveaux encadrements tant souhaités par le réseau », a déclaré M. Éric Blackburn, président de l'ADIGECS.

En complémentarité avec le ministère de l'Éducation et les partenaires du réseau public, l'ADIGECS entend poursuivre sur la voie de la collaboration et du dialogue afin que tous puissent avoir une interprétation commune des encadrements prévus. « Chose certaine, nous partageons avec le gouvernement le même objectif : assurer à tous les élèves du Québec les meilleures conditions de réussite. Travailler en partenariat pour le bien commun est certainement une démarche garante de succès », de conclure M. Blackburn.

### **À PROPOS DE L'ADIGECS**

L'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) regroupe plus de 170 directions générales et directions générales adjointes qui agissent en complémentarité au sein des commissions scolaires en tant que leader du système public d'éducation francophone et anglophone au Québec. Premières responsables administratives et éducatives des commissions scolaires au Québec, les directions générales ont notamment pour mission de mettre en place les conditions pour favoriser la réussite scolaire et la persévérance des élèves. L'ADIGECS compte également plus d'une centaine de membres retraités.

---

**POUR ENTREVUES :** Éric Blackburn, président  
Tél. : 819 452-0922  
Courriel : [info@adigeecs.qc.ca](mailto:info@adigeecs.qc.ca)